

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2024-133

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2024

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE /

58-2024-04-04-00015 - Bibracte délibération 2024-338 (2 pages)	Page 3
58-2023-12-07-00004 - Bibracte délibération 2024-332 (22 pages)	Page 6
58-2024-04-04-00011 - Bibracte Deliberation 2024-334 (2 pages)	Page 29
58-2024-04-04-00012 - Bibracte Deliberation 2024-335 (2 pages)	Page 32
58-2024-04-04-00013 - Bibracte délibération 2024-336 (4 pages)	Page 35
58-2024-04-04-00014 - Bibracte délibération 2024-337 (2 pages)	Page 40

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-04-04-00015

Bibracte délibération 2024-338

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 338

Délibération relative à l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN)

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur Sylvain MATHIEU, Président du Parc naturel régional du Morvan,

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne-Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS

Délibération n°2024 – 338

1 / 2

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des musées et du patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'adhésion au SIEEEN pour bénéficier des conditions tarifaires du Groupement d'achats d'énergie Bourgogne-Franche-Comté en matière d'électricité pour trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



Délibération n° 2024 – 338
2 / 2

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2023-12-07-00004

Bibracte délibération 2024-332

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 332

Procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur René BLANCHOT, Membre du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan.

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS.

Délibération n°2024 – 332

1 / 2

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des Musées et du Patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration est amené à délibérer sur l'approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2023 tel que proposé et ci-après annexé.

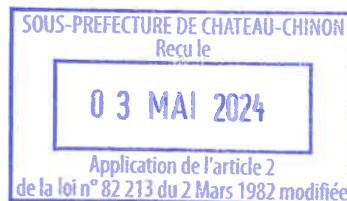
Le Conseil d'administration de l'EPCC après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2023 ci-après annexé.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



Délibération n° 2024 – 332
2 / 2

BIBRACTE



Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE

RCS NEVERS B 501 715 445

-oOo-

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 7 DECEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL

-oOo-

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 10h30,

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre Archéologique Européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Jean-François HÉBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Yves SÉGUY, Préfet de Saône-et-Loire, représenté par Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun,
- Monsieur Olivier DAVID, Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté, représenté par Madame Estelle LABBÉ-BOURDON, Inspectrice des Sites,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre, représentée par Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur Sylvain MATHIEU, Président.

Le Centre national de la Recherche scientifique représenté par :

- Monsieur Stéphane BOURDIN, Directeur adjoint scientifique de l'Institut des Sciences humaines et sociales du CNRS, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet de région honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence Française de Développement,



- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la Ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement wallon (Belgique),
- Monsieur Hubert TASSY, Directeur de l'EPCC de la Saline royale d'Arc-et-Senans, pouvoir à Monsieur Jean PLUMIER.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU.

Etaient excusés les administrateurs et personnes suivantes :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la Côte d'Or et de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Nathalie LEBLANC, Vice-Présidente de la Région de Bourgogne-Franche-Comté, en charge de la Culture et du Patrimoine,
- Monsieur Wilfrid SEJEAU, Vice-Président du Conseil Départemental de la Nièvre, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur,
- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1,
- Madame Sophie OLLIER-DAUMAS, Directrice du Comité régional du Tourisme de Bourgogne-Franche-Comté.

Assistaient également au Conseil d'Administration les personnes suivantes :

- Madame Anne-Marie ADAM, Présidente du Conseil scientifique de Bibracte,
- Madame Aurélie GONET, Vacataire, Chargée de mission photographique à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Frédérique JANAND, Directrice de la culture et du sport, Conseil départemental de la Nièvre,
- Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine au Service régional de l'Archéologie,
- Madame Marie LAVANDIER, Présidente, représenté par Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD*, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny,
- Madame Isabelle POIFOL-FERREIRA, Conseillère régionale déléguée à la Culture,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU*, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

En préambule, Monsieur Baland souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent pour la première fois à une séance du Conseil d'administration : Monsieur Ludovic Vaudour, Expert-Comptable au cabinet COGEP, et Madame Aurélie Gonet, Chargée de mission photographique à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Il informe les membres du Conseil d'administration que Monsieur Olivier David est nommé Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté depuis le 4 décembre 2023.

Monsieur Baland précise que Madame Poifol-Ferreira est présente à cette séance en tant qu'invitée et non en tant qu'administratrice. Elle ne pourra donc pas prendre part au vote des différentes délibérations qui seront présentées en séance. En effet, de nouvelles délibérations sont prévues pour valider la liste des représentants de la Région aux différentes instances. Par ailleurs, il signale que, parce qu'il participe à cette séance en visioconférence, Monsieur Papoulaud, n'a également pas droit de vote ; pour cela, il a donné pouvoir à un des administrateurs présents.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'administration peut délibérer valablement. Il engage l'examen de l'ordre du jour.



1. **Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 octobre 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

2. **Point de situation relatif au programme d'investissements**

Monsieur Guichard présente, projet par projet, les évolutions intervenues depuis la séance du Conseil d'administration du 12 octobre dernier.

Mise en valeur des vestiges archéologiques

La mise en valeur des vestiges de Bibracte est confiée à l'agence MULTIPLE (Grenoble), à laquelle un accord-cadre a été notifié en 2019.

Les volets d'intervention en cours sont les suivants :

1. Maîtrise d'œuvre de la mise en valeur du secteur PC14 – PC15 (hors angle nord-est de PC15, qui pose des problèmes spécifiques) ;
2. Maîtrise d'œuvre de la mise en valeur du mur de soutènement de l'angle nord-est de PC15 ;
3. Suivi de la reprise des restaurations de la domus PC1.

Le volet 1 s'achève en cette fin d'année 2023.

Le volet 2 a vu une réception partielle des travaux (lots « charpente bois » et « maçonneries historiques ») en septembre 2022. L'installation de la couverture métallique qui devait compléter le chantier a en revanche été reportée en raison du fort dépassement des réponses lors de la consultation des entreprises. Une troisième consultation a été lancée en février 2023 après une reprise du projet architectural destinée à le simplifier.

Depuis juillet 2023, Bibracte est rentré en négociation avec l'unique candidat ayant répondu à la consultation de février. Cette négociation porte sur les éléments tant techniques que financiers du projet, tout en respectant ses principes architecturaux initiaux. Après la réception en septembre d'une pré-proposition du candidat qui respecte le budget envisagé, l'objectif est de consolider les paramètres techniques et budgétaires du projet en lui confiant une mission d'étude, afin de pouvoir se rapprocher au plus vite des cofinanceurs pressentis (Etat – DRAC et Région). Dans l'attente, les maçonneries antiques restaurées ont fait l'objet d'une protection provisoire qui permet leur observation par le public.

Ainsi qu'exposé à la précédente séance du Conseil d'administration, le budget envisagé reste le suivant :

	Dépenses €, TTC	Recettes		€, TTC
Travaux	205 000	Etat (DRAC)	40%	96 000
		Région	20%	48 000
		Bibracte	40%	96 000
Honoraires	20 000			
MO (phase travaux y compris OPC)	14 000			
Honoraires contrôle (CT + SPS)	6 000			
Frais de maîtrise d'ouvrage / divers	15 000			
TOTAL	240 000			240 000

Sur le site de la domus PC1, l'intervention de TREMLIN s'est concentrée en 2023 sur des travaux complémentaires à PC1, pour le même montant de 50.000 € qu'en 2022 et avec les mêmes appuis financiers de la DRAC et de la Région (resp. 20.000 € et 10.000 €).

La campagne 2024 doit voir TREMLIN achever ses travaux à PC1 et investir la domus PC2. On vise de le faire avec le même plan de financement que les années précédentes, avec un accompagnement de l'agence MULTIPLE.

Enfin, le diagnostic architectural de la chapelle Saint-Martin, dont les maçonneries présentent des désordres, a conduit à envisager des travaux de consolidation pour un montant de 15.000 €.

Au total, un montant nouveau de travaux de 305.000 € TTC portant sur la mise en valeur des vestiges avait été voté par le conseil d'administration le 8 décembre 2022, avec des subventions à solliciter auprès à hauteur de 123.500 € auprès de la DRAC et 61.000 € de la Région.



La subvention de la Région destinée à l'appui de l'intervention de TREMPLIN a été acquise. Les sommes sont différées, tant en raison des difficultés relatives à l'identification d'un prestataire pour PC15 que de la suspension décidée par l'assemblée régionale des subventions consacrées aux travaux sur monuments historiques. Bibracte se prépare à solliciter ses partenaires financiers en vue de mener en 2024 un programme de travaux qui comprendra une nouvelle intervention forfaitaire de TREMPLIN et la couverture de PC15.

Création d'une base-vie pour les chantiers d'insertion

Bibracte s'appuie aujourd'hui sur deux chantiers d'insertion, l'un porté par la communauté de communes Morvan des Sommets et Grands Lacs et l'autre par l'association *Tremplin Homme et Patrimoine* pour conduire respectivement des travaux forestiers et des travaux de restauration et de la mise en valeur de vestiges archéologiques. Ces chantiers d'insertion ne disposent pas d'une base de vie adaptée, TREMPLIN ayant longtemps été hébergée dans des locaux vacants du musée aujourd'hui réaffectés en bureaux. Le projet de construire un local dédié découle d'une opportunité offerte dans le cadre du Plan opérationnel Massif central, visant à promouvoir la filière de construction bois. Il bénéficie de crédits d'origine variée : FEDER, Etat (FNADT et DSIL), Région, Département de la Nièvre, pour un coût d'objectif de 200.000 €. Le site identifié pour cette construction est le hameau de l'Echenault, à mi-distance du centre archéologique et du musée, où une parcelle détenue par Bibracte accueille déjà des installations techniques (hangars pour le stockage du matériel et du combustible bois).

À la suite de difficultés avec un premier maître d'œuvre, un nouveau contrat avait été signé en début d'année 2022 avec l'agence d'architecture Correia (Saulieu, Côte-d'Or), qui s'était positionnée lors de l'appel à candidatures de 2020.

Le permis de construire a été accordé le 23 novembre 2022. La consultation des entreprises s'est close en janvier 2023. Malgré la simplification du projet et la sortie de plusieurs lots qui seront assurés en régie (bardage intérieur, avec l'aide de TREMPLIN ; électricité), la consultation a fait apparaître une augmentation du coût de l'opération de 200.000 à 290.000 € TTC. Cette augmentation s'explique par l'actualisation du coût objectif datant d'octobre 2020 en regard du contexte inflationniste et par l'intégration de remarques exprimées par l'atelier d'aménagement de la Direction Départementale des Territoires

Le détail du budget actualisé de l'opération est le suivant :

	montant (€ H.T.)	montant (€ T.T.C.)
Travaux	223 000	267 600
VRD	4 500	5 400
Fondations spéciales	22 500	27 000
Couverture / zinguerie	13 000	15 600
Menuiserie / serrurerie	20 000	24 000
Chauffage / ventilation / plomberie	28 000	33 600
Electricité	5 000	6 000
Revêtement de sol	2 000	2 400
Honoraires après révision coût objectif	9 167	11 000
Frais de Maîtrise d'Ouvrage	9 500	11 400
TOTAL	241 667	290 600

Après le vote de la rallonge budgétaire de 90.000 € lors de la séance du Conseil d'administration du 6 avril dernier, les marchés de travaux ont été notifiés le 5 mai. L'installation des micro-pieux de fondation s'est déroulée fin-octobre et celle des soubassements du bâtiment durant la première quinzaine de novembre. L'installation de la superstructure et de la couverture suit dans la foulée et la réception du bâtiment est prévue à la fin décembre (hors travaux en régie), cette échéance rapprochée étant imposée par le calendrier du règlement de la subvention de la Région.



Mise à niveau des équipements du musée

Ce projet ambitieux avait fait l'objet d'une programmation et d'une première approche technique et budgétaire en 2007. Il comporte trois composantes : une nouvelle salle plus vaste pour les expositions temporaires, disposant de ses espaces de préparation ; la transformation de l'actuelle salle d'exposition en salle polyvalente pouvant accueillir une centaine de spectateurs assis ; enfin, la création d'un espace pique-nique abrité.

Le chantier a pu être lancé grâce à des appuis exceptionnels de l'État et de la Région dans le cadre du Plan de Relance. Le lancement de l'opération a été validé par le conseil d'administration en décembre 2020 avec un coût d'objectif de 2,8 M€ et une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Faloci en février 2021 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

Le permis de construire a été accordé par le Préfet de la Nièvre le 1^{er} février 2022 et par celui de la Saône-et-Loire le 22 avril 2022, le projet étant à cheval sur la limite départementale.

La consultation des entreprises s'est déroulée fin 2021 dans un contexte très inflationniste. Elle a fait apparaître un surcoût sensible de l'opération, qui est passé de 2,8 à 3,83 M€ et qui a pu être absorbé par l'affectation au budget de l'opération d'une enveloppe qui avait été acquise au titre du Plan de Relance pour un autre projet qui a été abandonné, concernant l'agrandissement de l'abri de chantier installé en 2008 sur le site de la Pâture du Couvent.

Le chantier a démarré en juin 2022. Le deuxième semestre de 2022 a été consacré aux démolitions, aux terrassements et aux fondations spéciales. L'entreprise de gros œuvre a pris possession des lieux en janvier 2023 et a achevé son intervention en juillet. En parallèle, les travaux de conversion de l'ancienne salle d'exposition temporaire en salle polyvalente ont été achevés en juin 2023, ce qui a permis de la mettre en service durant l'été.

Le budget de l'opération est inchangé et s'élève à 3.196.666 € HT, soit 3.829.000 € TTC.

À la mi-novembre, le taux d'avancement du chantier est de 70%, conforme au calendrier prévisionnel. La mise hors d'eau de l'extension, ainsi que la réfection des bétons désactivés de la cour de service et du parvis du musée doivent être achevés à la mi-décembre. Une vigilance particulière est portée aux retards répétés du bureau de contrôle technique SOCOTEC qui pourraient nuire à la bonne avancée du projet.

Alors que se poursuivent les travaux de second œuvre, le budget est sous contrôle mais la marge de manœuvre est très restreinte concernant les équipements pas encore commandés à ce jour (alarmes, plafond technique, cloisons...), malgré l'abandon du lot 15 (aire de pique-nique).

L'inauguration de ce nouvel espace devrait avoir lieu au moment des Journées du Patrimoine en juin 2024.

Par ailleurs une petite commande a été passée à l'agence Faloci pour préparer différents aménagements complémentaires aux abords du musée (point d'eau, garage à vélos, etc).

Extension de la couverture de chantier de la Pâture du Couvent

Ce projet devant émerger au Plan de Relance a fait l'objet d'une étude technique en 2021, qui a été menée jusqu'à la consultation des entreprises, avant d'être annulé afin de redéployer les crédits qui lui avaient été affectés sur le chantier d'extension du musée.

Des travaux de confortement de l'abri érigé en 2008 sont néanmoins à considérer à échéance rapprochée comprenant *a minima* le remplacement de la toile de couverture, des lests suspendus, et des toiles de pignon. Le bureau d'études TESS a été recontacté à l'automne 2022 en vue de lui confier une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre destinée à actualiser le projet techniquement et budgétairement, puis à piloter les travaux. Un projet d'intervention devait être présenté en octobre au conseil d'administration. Face à la faible disponibilité de TESS et à la mobilisation de l'équipe de Bibracte sur d'autres dossiers de construction importants (musée, base-vie des chantiers d'insertion, mise en valeur des vestiges), le montage de ce dossier a pris du retard. Il sera soumis au Conseil d'administration dès que possible.



3. Point de situation relatif à la gestion des ressources humaines de l'établissement

Madame Grange présente un point sur la gestion des ressources humaines à l'aide d'un diaporama qui est annexé au présent procès-verbal.

Engagé depuis plus d'un an dans une démarche d'amélioration des relations dans le travail et accompagné par la consultante externe Anne-Laure Grivaud, l'établissement a vu deux étapes importantes se concrétiser au mois de novembre 2023 : l'ajustement de l'organigramme et la présentation d'un plan d'actions visant à réduire ou compenser les facteurs de risques psycho-sociaux. Les deux sujets, intrinsèquement liés, ont été instruits ensemble en se nourrissant l'un l'autre.

Organigramme

La direction a présenté aux salariés un organigramme ajusté le 20 novembre 2023.

Il crée une répartition en sept équipes de travail et permet d'identifier des encadrants de proximité et des binômes de travail. Il conserve les périmètres et les missions de la grande majorité des salariés, sans nécessité de revoir leur fiche de poste.

Le comité de direction réunit le directeur général et son adjointe, les deux se répartissant le pilotage des sept équipes.

En parallèle, le travail en mode projet, qui est très développé dans l'établissement, a conduit à identifier des groupes de travail transversaux (par thématique mais également selon les projets subventionnés), ainsi que le chef de projet associé à chacun. Celui-ci a pour tâche d'assembler les compétences nécessaires et de réunir régulièrement les membres de son groupe. Il doit également établir systématiquement des comptes-rendus, au rythme des réunions, pour les partager avec les membres de son groupe et avec la direction.

Un comité d'exploitation se réunira désormais une fois par mois pour faire la revue des projets en cours et identifier les sujets à arbitrer. Animé par l'équipe de direction, il mobilisera les encadrants de proximité et les chefs de projet, soit environ dix-huit personnes.

Ces ajustements ont pour objectifs de donner un cadre pour lutter contre un sentiment de flou, de clarifier les groupes de travail et la chaîne de décision ainsi que le périmètre d'intervention des deux membres de la direction, d'organiser le travail pour assurer une continuité de service pendant les absences, de créer une chaîne de circulation de l'information et d'améliorer les relations de travail.

Ils apportent ainsi des réponses aux demandes des salariés exprimées à plusieurs reprises devant le Conseil d'administration et formulées dans le cadre de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux. Néanmoins, ils génèrent encore des questionnements, auxquels la direction s'efforce d'apporter des réponses lors d'échanges individuels, étant entendu qu'elle prendra le temps nécessaire pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation.

La nouvelle organisation sera mise en œuvre progressivement à partir du début de l'année 2024. Elle implique de revoir l'affectation de certains bureaux, ce qui sera fait dans le même temps, en cohérence avec la livraison de l'agrandissement du musée qui avait neutralisé une aile de bureaux au musée.

Démarche de prévention des risques psycho-sociaux (RPS)

En parallèle à l'ajustement de l'organigramme et conformément aux étapes annoncées de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux, la direction a produit un plan d'actions visant à diminuer et/ou à compenser les facteurs de risques en se fondant sur les risques qui ont été identifiés par les salariés au cours des derniers mois. Les salariés ont en effet été réunis en groupes en juin dernier afin d'identifier et de classer par intensité les facteurs de risques selon la grille de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), avec l'appui méthodologique d'Anne-Laure Grivaud.

Trois facteurs de risque ont été jugés prioritaires par les salariés : *Intensité et complexité du travail*, *Rapports sociaux au travail dégradés* et *Insécurité de l'emploi et du travail dans la conduite du changement*. Un quatrième facteur a été jugé moins fort mais présent tout de même : *Conflits de valeurs*. C'est sur ces facteurs que le plan d'actions insiste plus particulièrement. D'autres facteurs ont été rangés dans la catégorie des « facteurs de protection » : *Les horaires de travail*, *L'autonomie*, *La qualité du travail*, *Le fait de se sentir utile dans le travail accompli et de trouver du sens dans son travail*. Néanmoins, certains aspects nécessitent d'apporter des actions préventives ou compensatoires.

Le plan d'actions liste les actions déjà en place, celles à activer avec une échéance de mise en œuvre et enfin les pilotes des actions.

Ces actions s'articulent autour de quatre grands thèmes :

- L'organisation du travail.
- La simplification des outils.
- La cohésion et la circulation de l'information.
- **Les ressources humaines.**

Le plan a été présenté au groupe de travail RPS le 16 novembre, puis à l'ensemble des salariés le 20 novembre. Les premières mesures sont mises en œuvre dès la fin de l'année 2023.

Monsieur Baland précise que, comme dans tout établissement, l'élaboration d'un organigramme est un exercice très difficile.

Suite à une demande de Madame Rogé, Madame Grange revient sur l'organigramme et apporte des précisions. Il est rappelé que la direction est composée de deux personnes, Vincent Guichard et Sophie Grange, qui se partagent la direction des différentes équipes.

Monsieur Baland donne la parole aux représentants du personnel.

Au nom des salariés, Madame Delhommeau remercie la direction pour son investissement et le temps consacré à bâtir cette proposition de réorganisation attendue de longue date. Et les longues attentes engendrent souvent de grandes espérances.

La particularité de Bibracte repose sur les interactions constantes entre les différents services et pôles et il est évident que le retranscrire en verticalité n'est pas un exercice facile, et ce particulièrement à effectifs et moyens constants.

Le fait que la direction nous propose ce nouvel organigramme en précisant que celui-ci n'est pas figé et qu'il sera amené à évoluer au fur et à mesure de sa mise en œuvre, est primordial pour l'adhésion des équipes.

Sa présentation aux salariés le 20 novembre dernier a, comme l'a indiqué la direction, généré des questionnements qui ont pour certains ont donné lieu à des entretiens individuels. En effet, près d'un tiers de nos collègues se sont rapprochés de leurs représentants pour émettre des réserves sur cette nouvelle organisation en sept pôles, et questionnent notamment la dénomination de leur poste, qui ne prend pas toujours en compte l'ensemble de leurs missions, de même que la composition des groupes de travail transversaux où certains collègues n'apparaissant pas se sont sentis invisibilisés.

Pour autant, nous constatons que la version qui vous est présentée ce jour n'est plus exactement celle du 20 novembre, preuve que la direction reste à l'écoute et ouverte à la discussion.

La mise en œuvre dans les prochains mois de cette nouvelle organisation et l'attention portée par la direction à l'ensemble des salariés sera déterminante pour créer l'adhésion, pour que chacun trouve sa place et redonne corps à une équipe mise à mal depuis plusieurs années.

Les élections des membres du CSE ont lieu cette année, et le dépôt d'une liste de candidats a été enregistrée in-extremis. C'est une excellente nouvelle pour les salariés mais aussi pour la direction et pour le maintien du dialogue social. Toutefois ces candidatures de dernière minute ne doivent pas cacher le fait que la grande majorité des salariés n'a pas souhaité se dévouer pour maintenir le dialogue social.

Au cours de la réunion du 20 novembre, la présentation de l'analyse des risques psycho-sociaux aux salariés a fait émerger différents facteurs de risques pour lesquels un plan d'action a été proposé. Là aussi, la mise en œuvre concrète de celui-ci, par la direction accompagnée des nouveaux délégués du personnel, permettra, nous l'espérons, un mieux-être dans l'entreprise.

Enfin, lors de la séance du Conseil d'administration du mois d'octobre, nous avons sollicité un geste financier pour les salariés les plus fragiles d'entre nous. À ce jour, nous n'avons pas eu de retour à ce sujet. Qu'en est-il ?

Monsieur Baland apprécie le fait que les représentants du personnel reconnaissent que le dialogue social se poursuit. Pour ce qui est du geste financier, les prévisions budgétaires très pessimistes font que cette demande ne lui semble malheureusement pas pouvoir être honorée.

Monsieur Guichard remercie l'ensemble des salariés pour le travail effectué sur les risques psycho-sociaux. Il salue aussi de façon appuyée Madame Grange pour l'énergie qu'elle a déployé ces derniers mois sur les questions relatives aux ressources humaines. Il se dit satisfait qu'un nouveau compromis acceptable par tous semble en passe d'être atteint.



Madame Rogé salue l'actualisation du Document unique de prévention des risques au regard des risques psycho-sociaux, ainsi que les avancées accomplies depuis moins d'un an, initiées par le recrutement de la nouvelle directrice adjointe. Elle se félicite de la clarté de l'organigramme et des efforts menés qui sont le gage de bonnes conditions de travail au travail le dialogue social.

4. Information sur les arrêtés relatifs aux tarifs pris en cours d'année 2023 et vote des tarifs 2024

Madame Grange présente dans un premier temps la liste des arrêtés relatifs aux tarifs pris en cours de l'année 2023.

Elle présente et commente ensuite les tarifs proposés pour 2024, avec les principaux changements à venir.

En juin 2022, le Conseil d'administration avait voté l'augmentation d'un grand nombre de tarifs en relation avec l'accueil des visiteurs du musée. Appliqués sur la saison 2023, ces nouveaux tarifs ont permis de générer près de 140.000 € de chiffre d'affaires supplémentaire (environ +20% au musée et +3% pour la restauration). Cette augmentation du chiffre d'affaires compense, mais seulement en partie, la hausse des coûts de prestation (+25 % en restauration, +7 % en ménage, +100 % des coûts de l'énergie). L'augmentation des tarifs a été bien acceptée par les visiteurs, y compris par les établissements scolaires, le nouveau dispositif du Pass Culture permettant de façon opportune de participer au financement du coût des animations.

Les difficultés budgétaires incitent à ajuster de nouveau les tarifs à la hausse en 2024. Afin de contribuer aux ressources propres de l'établissement, on propose de passer le prix du ticket d'entrée du musée 9 € à 10 €, alors qu'il coûtait 7,50 € en 2022.

En outre, une analyse fine des tarifs a été effectuée afin de corriger des incohérences. Cela concerne la « Journée gauloise » (entrée au musée + visite guidée du musée ou du site + repas au Chaudron). Il en est de même pour la Grande Journée gauloise et les tarifs réduits afférents, ou encore pour l'assemblage de deux visites guidées sur une journée.

La grille tarifaire de l'hébergement et de l'accueil de séminaires, qui n'avait pas été modifiée depuis plusieurs années, est également ajustée en ayant soin de rester en cohérence avec l'offre régionale dans le même secteur d'activité.

Enfin, la création d'une nouvelle salle de séminaire au musée impose de créer une offre commerciale adaptée. Là encore, l'étude des tarifs de nos concurrents nous permet d'ajuster nos propositions.

On estime que ces mesures cumulées permettront à l'établissement de générer 10% de chiffre d'affaires supplémentaire, soit 50.000 €.

Les paragraphes qui suivent détaillent les principales évolutions de la grille tarifaire. Le document annexé présente l'ensemble des tarifs, ceux qui évoluent étant signalés en rouge.

Accueil du public

L'entrée du musée est réévaluée à 10 € (9 € en 2023, 7,50 € en 2022).

La Journée gauloise passe de 30 à 32 € et la Grande Journée gauloise de 32 à 37 €.

Les tarifs réduits suivent également l'évolution en proportion.

Le tarif de l'accueil des groupes est également revu à la hausse d'environ 20 %.

Public scolaire

Seul un tarif d'atelier est revu du fait de l'allongement de la durée de l'activité.

Séminaires

Il s'agit de créer un tarif de location de la nouvelle salle polyvalente du musée pour des séminaires et des événements. Au regard des prix pratiqués par nos homologues du territoire, il est proposé à 550 € TTC par journée.

Plus largement, les tarifs liés à l'accueil de séminaires sont réévalués de 20 %.

Hébergement

Les tarifs sont ajustés pour correspondre à l'augmentation du coût de la vie, soit environ 10 %.



Boissons

Le forfait boisson est réévalué au vu de la complexité de son usage, afin de simplifier les changements de dernière minute.

Le prix de la bouteille d'eau est baissé pour plus de cohérence avec les autres prix des boissons.

Restauration

Le prix du panier pique-nique proposé par le Chaudron augmente de 2 €.

Le tarif du buffet de producteurs locaux, offre créée en 2023, passe de 22 € à 26 € / personne afin de rémunérer la présence des producteurs pendant le buffet.

Un tarif cocktail dinatoire au musée avec traiteur est créé à 36 € / personne.

Prestations techniques et administratives

La grille tarifaire, qui n'avait pas été revue depuis plusieurs années, est augmentée de 20 %.

Gratuités et tarifs réduits

Concernant les personnes en situation de handicap, seuls leur accompagnateur bénéficiait d'une gratuité.

Désormais la personne en situation de handicap elle-même bénéficiera aussi de la gratuité.

La gratuité des accompagnateurs de groupes est également ajustée selon le nombre de participants.

Bois de chauffage

Les tarifs sont augmentés de 20%.

Monsieur Guichard attire l'attention des administrateurs sur le fait qu'il ne serait pas raisonnable de prévoir une nouvelle augmentation des tarifs du musée dans les années à venir, à la suite de celles de 2023 et de 2024. C'est donc un paramètre que l'on ne pourra plus utiliser pour équilibrer le budget.

Madame Rogé souligne l'importance de la gratuité pour les moins de 12 ans.

Monsieur Guichard indique que la formule du laisser-passer, qui permet de revenir autant de fois qu'on le souhaite au musée après avoir acheté un billet, est également très profitable, tant aux visiteurs locaux qu'à l'établissement, car les bénéficiaires reviennent le plus souvent avec de nouveaux visiteurs payants.

Monsieur Baland note que les tarifs scolaires n'augmentent pas et que les propositions qui sont faites s'appuient sur des comparaisons précises avec d'autres sites. L'offre proposée par Bibracte reste très attractive, mais il ne faut pas non plus oublier que la situation géographique de l'établissement et l'absence de desserte par des transports collectifs pèsent aussi sur les dépenses de nos visiteurs.

En ce qui concerne le Pass Culture, Madame Grange souligne que c'est une aide non négligeable pour les établissements scolaires, arrivée à point nommé avec les hausses des tarifs du transport notamment. Les services de Bibracte mettent systématiquement en avant cette aide potentielle auprès des enseignants. Elle rappelle aussi que la capacité d'accueil de groupes scolaires plafonne, de sorte qu'on ne peut pas espérer développer l'activité sur ce plan.

Madame Rogé se félicite de cette information car le Pass Culture est une réelle opportunité dont il faut se saisir.

Madame Labbé-Bourdon s'interroge sur la politique de communication réalisée autour de la location de la nouvelle salle polyvalente du musée.

Madame Grange indique que des événements en 2023 ont servi de test et qu'une plaquette promotionnelle dédiée sera diffusée sur nos réseaux habituels dans un premier temps afin de mettre en place progressivement cette nouvelle offre.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité l'ajustement de la grille tarifaire des prestations de l'établissement pour l'année 2024.



5. Délibération relative à une démarche d'immatriculation de Bibracte dans le registre des opérateurs de voyages et de séjours

Compte tenu de la situation géographique de Bibracte et de la qualité modeste de ses hébergements, Madame Grange indique que le développement d'une offre d'accueil de séminaires oblige l'établissement à avoir recours à des partenaires de proximité pour l'hébergement, le transport et la restauration. L'assemblage de ces prestations est indispensable pour pouvoir faire des propositions « clés en main » aux clients.

Dès lors qu'aucun acteur touristique de proximité disposant des compétences requises n'est à même d'assurer cet assemblage, il revient à Bibracte de s'en charger. Pour cela, l'établissement doit disposer d'une autorisation administrative *ad hoc* conformément aux dispositions de l'article L211.1 du Code du tourisme.

Cette immatriculation permettra aussi une application plus avantageuse de la TVA pour les clients bénéficiaires de services revendus par Bibracte.

Pour ce faire, Bibracte doit se faire immatriculer auprès de l'organisme Atout France, moyennant la présentation d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière de 10.000 €, ainsi que le paiement de frais d'immatriculation se montant à 100 €.

La procédure, dématérialisée, est instruite dans un délai d'un mois par Atout France.

Monsieur Plumier s'interroge pour savoir si ce sera une charge supplémentaire ou non.

Madame Grange précise que Bibracte pratique déjà occasionnellement ce type d'assemblage mais que l'objectif est de développer l'offre de séminaires et d'événements tout en agissant en conformité avec la loi.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité le Directeur général à engager les démarches en vue de l'immatriculation de Bibracte EPCC au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

6. Présentation et vote du budget primitif 2024

Monsieur Guichard souligne que ce point est le plus important à l'ordre du jour de cette séance.

Le budget de 2024 est présenté en comparaison du budget primitif de 2023. Il reprend les axes exposés à l'occasion du débat d'orientation budgétaire présenté au conseil d'administration le 12 octobre 2023.

L'exercice 2022 s'était soldé par un résultat déficitaire de près de 229.000 €, qui avait pu être compensé par un report positif des années précédentes se montant à 232.000 €. Ce déficit résultait d'une forte hausse des charges d'exploitation (+136.000 €), des charges salariales (+332.000 €) et de la dotation aux amortissements (+114.000 €), compensées pour partie par la hausse des subventions sur actions (+177.000 €) et des reprises de subventions d'investissement (+60.000 €). Au total, la situation économique de l'établissement avait pâti de l'inflation très forte, dont les effets se cumulaient avec une dotation historiquement élevée à la section d'investissement.

Pour les mêmes motifs, le budget de l'exercice 2023 avait été construit avec grande difficulté. Des économies drastiques avaient dû être effectuées, en raison d'un différentiel d'environ 250.000 € entre les recettes et les dépenses si on avait maintenu à l'identique l'activité de 2022. Les restrictions budgétaires avaient affecté un grand nombre de postes de dépenses, mais avec le souci de maintenir une qualité d'accueil non dégradée pour les usagers du centre archéologique et les visiteurs du musée. Au rang des activités du pôle scientifique, cela s'était notamment traduit par une forte réduction des effectifs des équipes accueillies au centre archéologique et des moyens humains qui leur sont habituellement alloués en appui sous forme de CDD, malgré une augmentation de 10 % du budget affecté à ces activités. Pour le pôle culturel, l'offre avait été réduite par l'annulation de l'exposition annuelle d'archéologie et une forte réduction du budget alloué à la communication et à la promotion. Grâce à ces coupes budgétaires et au bon résultat des activités commerciales liées à l'accueil du public, l'objectif d'un budget 2023 à l'équilibre était envisagé début octobre. Deux dépenses nouvelles importantes dont l'effectivité et le montant sont encore incertains risquent néanmoins de dégrader le résultat : un redressement de l'URSSAF issu d'un contrôle portant sur la période du COVID (montant annoncé de 42.000 €, que Bibracte a



contesté) et la rémunération des congés payés non pris par un salarié en arrêt maladie de longue durée lors de sa radiation des effectifs, à la suite d'une nouvelle jurisprudence (montant estimé à 23.500 €). Le cas échéant, ces dépenses seront intégrées au budget par une Décision modificative avant la validation des comptes de l'exercice par le Conseil d'administration lors de sa séance d'avril 2024.

Pour 2024, on anticipe un ralentissement sensible du rythme de l'inflation : début septembre, la Banque de France projetait une inflation ramenée à 2,6%, après la forte accélération de 2022 (5,9%) et 2023 (5,8%) qui a lourdement impacté l'équilibre budgétaire de l'établissement. La préparation du budget de 2024 a néanmoins été encore plus délicate que pour l'exercice précédent. Cela résulte des facteurs suivants :

1. La prise en compte d'une nouvelle augmentation de divers postes de dépense à activité constante, qui est d'autant plus pénalisante que leur montant est parfois difficile à estimer. C'est en particulier le cas pour plusieurs marchés de service qui ont été remis en concurrence (mutuelle : +21.000 €) ou qui doivent l'être dans les mois qui viennent (ménage : +9.000 € estimés), ou encore l'électricité (coût estimé de 140.000 € en 2024, contre 110.000 € en 2023 et 58.000 € en 2022) — ce qui, au passage, nous incite à réexaminer l'opportunité d'équiper les toitures de nos bâtiments avec des installations photovoltaïques.
2. La progression encore une fois importante, de près de 13% par rapport à 2023, de la dotation nette aux amortissements pour atteindre près de 730.000 €, contre environ 450.000 € une décennie plus tôt. Cette dotation devrait rester stable sur les deux prochains exercices (2025-2026), laissant peu de marge de manœuvre pour le budget, avant d'amorcer une décroissance.
3. Une forte augmentation des coûts d'entretien forestier, à l'heure où des moyens importants doivent être mobilisés pour accompagner les plantations effectuées depuis 2021 à la suite du dépérissement des épicéas. Un montant de 150.000 € a ainsi été alloué à l'exploitation forestière, dont 100.000 € pour l'entretien des plantations, alors que l'ONF envisage la possibilité de devoir mobiliser près du double en cas de dégâts importants par les cervidés.

On a ainsi dû identifier de nouvelles sources possibles d'économie, qui se cumulent avec les coupes budgétaires des années précédentes, particulièrement celles de l'exercice 2023.

Une autre source de difficulté résulte d'incertitudes concernant le financement de deux projets de recherche qui doivent démarrer début 2024 et sur lesquels devaient émarger dès janvier deux salariés, la chargée de mission Grand Site de France et le chargé de mission Laboratoire forestier. Il s'agit du Laboratoire forestier (phase 2) et du projet d'expérimentation agricole SADAPTER, tous deux soumis à un appel à projets porté par la Région dans le cadre du Partenariat européen d'innovation pour l'agriculture (PEI-AGRI) financé à 80% par le FEADER. Une décision est espérée avant Noël. Dans l'attente, le coût de la chargée de mission GSF est imputé au budget primitif pour 4 mois sans contrepartie et celui du chargé de mission Laboratoire financier est imputé à titre conservatoire pour la même durée sur le projet INCULTUM. Le cas échéant, il serait utile de programmer une brève séance du Conseil d'administration courant janvier pour intégrer ces deux opérations au budget.

Dans ce contexte, le budget de fonctionnement qui est proposé comporte les caractéristiques suivantes :

4. Le maintien des contributions des membres à leur niveau statutaire, sans augmentation, soit 2,4 M€ de l'Etat – ministère de la Culture, 100.000 € de chacun des deux Départements (Nièvre et Saône-et-Loire) et 145.000 € de la Région.
5. Le maintien de différentes subventions du Ministère de la Culture : 80.000 € au total pour le financement en année pleine du poste de régisseur du Centre de conservation et d'étude créé en 2023 et au titre de différents dispositifs en relation avec l'éducation artistique et culturelle.
6. L'intégration en dépenses et en recettes de montants correspondant aux engagements pris par l'établissement dans le cadre de différents projets disposant de financements dédiés : *Celtic Brass Coins*, *INCULTUM*, *PITCHER*, *SECreTOUR*, *SIAMOIS*, avec un solde globalement équilibré.
7. Des moyens affectés au programme de recherche archéologique sensiblement identiques à ceux de 2023, ce qui se solde par des effectifs réduits pour les équipes universitaires accueillies et une dotation très limitée pour les prestations de service, notamment en matière d'analyses.
8. Des moyens accrus, notamment en rémunération de salariés CDD (+72.000 €), pour les actions de recherche et développement bénéficiant de financements dédiés, en proportion des subventions acquises.



9. Une dotation réduite de 50.000 € pour les charges relatives aux salariés permanents, en relation avec le départ d'un salarié (compensé par une réorganisation anticipée en 2023), et incluant la création d'un poste à temps partiel d'animateur (moyennant la réduction du recours aux guides vacataires), la revalorisation de trois postes, ainsi que le glissement vieillesse-technicité (GVT) pour un montant de 20.000 €.
10. L'annulation de différentes dépenses non-vitales comme la cotisation au collectif Patrimoine de Bourgogne-Franche-Comté Tourisme (-6.500 €), le recours au prestataire Distri-Brochures pour le positionnement de dépliants dans les hôtels (-5.500 €) ou encore la mise en place de navettes pour la période estivale entre le musée et le sommet du mont Beuvray (-36.000 €).
11. L'allocation de montants réduits à différents postes de dépenses comme la production de l'exposition temporaire (montant de 40.000 €, soit moins de la moitié du coût habituel), l'impression de documents publicitaires (-3000 €), les partenariats presse (-5.000 €).
Il faut également noter qu'on n'a pas touché à la coûteuse prestation de gardiennage du musée (115.000 €) mais qu'on explorera dans les mois qui viennent la possibilité d'assurer la sécurité du bâtiment à moindres frais.
12. La réduction des ambitions du plan de renouvellement du matériel et de travaux, en différant notamment le renouvellement de deux véhicules et la mise en œuvre de travaux aux abords du musée (parking de délestage, point d'eau, garage à vélos, etc), avec l'espoir d'identifier des cofinancements dans les mois à venir.
13. La réduction de la dotation pour l'entretien des bâtiments (-15.000 €), avec la perspective de pouvoir utiliser de façon plus souple les provisions pour grosses réparations héritées de la SAEMN du Mont-Beuvray, moyennant une délibération qui sera proposée au Conseil d'administration en avril 2024 après mobilisation de l'expertise technique et comptable requise.
[Pour mémoire, la SAEMN dissoute fin 2007 avait acquis et construit des biens pour le compte de l'État dans le cadre d'un traité de concession, avec l'obligation de les restituer en parfait état de fonctionnement au terme de la concession. Dans l'impossibilité d'amortir ces biens qui ne lui appartenaient pas en propre, elle avait constitué des provisions pour grosses réparations et d'autres pour renouvellement des immobilisations. Ces provisions, qui se montaient respectivement à 2.265.000 € et 1.036.000 € au terme de la concession, ont été remises à l'EPCC à sa création, tandis que les biens correspondants faisaient l'objet d'un transfert de gestion à l'établissement.]

Ces différentes mesures ne suffisant pas à équilibrer le budget, on propose trois actions supplémentaires :

14. Une nouvelle revalorisation de la grille tarifaire, qui s'ajoute à celle déjà mis en œuvre en 2023 mais qui maintient les tarifs de Bibracte à un niveau acceptable vis-à-vis de sites culturels comparables. Les principales hausses, précisées au point 4 de l'ordre du jour, sont le droit d'entrée au musée, la journée gauloise, l'hébergement. On en attend une augmentation de recettes de 50.000 €.
15. Un chiffre d'affaires des ventes de bois inscrit à hauteur de 290.000 € en anticipant (à hauteur de 70.000 €) une partie des coupes initialement prévues en 2025, ainsi qu'une reprise de 100.000 € sur une provision de près de 141.000 € constituée en 2021 en vue des travaux sylvicoles à venir relativement à la reforestation des coupes rases d'épicéas scolytés, afin de couvrir les surcoûts de sylviculture évoqués à l'alinéa 3 supra.
16. Enfin, on s'est livré à une analyse approfondie de l'affectation des provisions pour renouvellement héritées de la SAEMN, au vu du constat que ces provisions importantes (636.000 € disponibles au démarrage de l'exercice 2023) étaient peu sollicitées (27.000 € / an en moyenne depuis quinze ans). Ces provisions seront mobilisées à hauteur de 15.000 € sur l'exercice 2024 pour l'achat de matériel. En complément, on propose de reprendre des provisions à hauteur de 125.000 € sur des lignes correspondant à des matériels obsolètes dont le renouvellement est devenu sans objet, ce montant devant être versé en recette au budget de fonctionnement. Cette reprise concerne par exemple deux groupes d'aspiration pour les fouilles archéologiques (27.000 €), Bibracte possédant quatre machines identiques en bon état, peu sollicitées et jamais toutes simultanément. Elle inclut aussi deux véhicules sortis de la flotte avant 2008. Une étude sera d'ailleurs menée sur 2024 pour établir une nouvelle stratégie en matière de gestion des véhicules (recours accru à la location, mutation du parc gazole vers l'électricité...).

Au final, le budget proposé pour 2024 est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 5.374.636 € et quasi identique à celui de 2023 (soit -19.867 € / -0.4% par rapport au budget primitif de 2023).

On doit insister sur le fait que les mesures prises pour parvenir à ce budget équilibré ne pourront pas être répétées pour construire le budget 2025 : de nouvelles coupes sur le fonctionnement porteraient gravement atteinte aux missions statutaires de l'établissement, tandis qu'il ne sera pas possible de verser à nouveau au budget de fonctionnement une partie des provisions de renouvellement. Les capacités de développement de ressources propres étant limitées, la seule issue possible pour maintenir la capacité d'action de l'établissement est la revalorisation substantielle du soutien apporté par ses partenaires, qui, rappelons-le, a augmenté d'à peine 2% en quinze ans. Dans ce contexte, l'annonce récente par le Ministère de la Transition écologique d'une augmentation du soutien aux Grands Sites de France (dont l'établissement ne bénéficie pas à ce jour) est une bonne nouvelle, mais elle est loin d'être suffisante.

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DU BUDGET 2024 (pages 9 à 21 du document comptable)

La section ci-dessous présente les évolutions détaillées des dépenses et recettes du budget 2024 en comparaison du budget voté en 2023.

Détail de la section d'exploitation (fonctionnement) – dépenses (§ III A1, pages 9 à 11)

Chapitre 011 (charges à caractère général) : baisse prévue de 59.500 € (-3,0%)

Hausse de 147.500 € (+26,0%) des comptes 60 « achats et variation de stocks », dont :

- *Baisse des approvisionnements de fuel, de carburant, chauffage (-10.000 €).*
- *Hausse des frais d'exposition temporaire (+42.500 €). Pour rappel, il n'y a pas eu d'exposition temporaire cette année.*
- *Hausse du budget électricité (+50.000 €) pour un budget total de 140.000 € afin de prendre en compte la suppression du bouclier tarifaire et la hausse de la consommation au musée avec l'entrée en service des nouveaux locaux à partir du printemps prochain.*
- *Hausse des achats de marchandises (+80.000 €) pour couvrir principalement le fonctionnement de la boutique (+59.000 €) et les achats en hausse du restaurant gaulois (+16 000€), sur la base des consommations 2023.*

Baisse de 161.000 € (-16,2%) des comptes 61 « services extérieurs », dont :

- *Baisse des dépenses dédiées aux frais d'exploitation du bois (-161.000 €) lié au programme prévu d'exploitation avec une économie de près de 100.000 € sur les travaux sylvicoles comme explicité à la mesure n° 3 de la page 2.*
- *Baisse des frais de sous-traitance restauration (-39.000 €) compte tenu de la réduction de l'accueil des équipes de fouilles également pour raisons budgétaires (mesure n°7 de la page 3).*
- *Hausse de 11.000 € de sous-traitance accueil-hébergement avec la volonté de développement de l'activité accueil groupe, générateur de recette.*
- *Baisse de 15.000 € (-75%) des entretiens et réparations sur biens immobiliers en privilégiant la reprise de provisions dédiées à la remise en état des bâtiments (mesure n° 13 de la page 3).*

Baisse de 46.000 € (-11,1%) des comptes 62 « autres services extérieurs », dont :

- *Hausse des honoraires administratifs (+22.000 €) pour atteindre un montant de 48.000 € soit le montant consommé en 2023 mais qui avait été sous-estimé au budget primitif 2023 (Sous-traitance en partie des écritures budgétaires avec le départ du Secrétaire Général et grand chantier de la démarche de prévention des RPS).*
- *Baisse des honoraires techniques (-36.500 €) essentiellement pour tenir compte du besoin réel lié aux appels à projets pour lesquels Bibracte a été retenu.*
- *Suppression des navettes estivales sur site pour un budget dédié à hauteur de 36.000 € (mesure n° 10 de la page 3).*

Chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés) : hausse prévue de 21.622,39 € (+0,9%)

- *Baisse de 10.854,00 € (-13,7%) des comptes 62 « Autres services extérieurs » correspondant à la prise en charge de la mise en disponibilité de Sophie Mobillion par la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire jusqu'au 30 avril 2024 uniquement dans l'attente de l'obtention de la subvention liée au PEI SADAPTER qui permettra de financer son poste pour les 3 prochaines années.*
- *Hausse de 33.000 € (+100%) des comptes 63 « impôt, taxes et versement s assimilés sur rémunérations », liés au stage de formations du personnel non budgétés en 2023.*
- *Statu quo des comptes 64 « charges de personnel » avec une baisse de 523.61 €, pour tenir compte de l'évolution des rémunérations du personnel.*



Chapitre 68 (dotation aux amortissements et aux provisions) : maintien au même niveau qu'en 2023 soit un montant de 1.018.354,39 €.

Détail de la section d'exploitation (fonctionnement) -- recettes (§III A2, p. 14 à x17)

Chapitre 70 (ventes de produits et services) : hausse de 137.000 € (+,6%)

- *Hausse des prestations de service de 91.000 € correspondant aux prévisions de ventes et d'activités et prenant en compte les hausses tarifaires.*
- *Hausse des ventes de marchandises de 20.000 € correspondant aux prévisions de ventes et d'activités et prenant en compte les hausses tarifaires*
- *Hausse des produits des activités annexes (+26.000 €) correspondant essentiellement à une hausse des produits annexes hébergement (+23.000 €) et repas (+34.000 €) tenant compte de l'augmentation des tarifs et de la volonté du développement des activités d'accueil.*
- *Baisse de 45.000 € des ventes bois établie à partir de la ressource en douglas réellement mobilisable pour 2024 et malgré l'anticipation de vente prévue sur 2015 (mesure n° 15, page 4).*

Chapitre 74 (subventions d'exploitation) : baisse de 176.000 € (-5,5%) correspondant à l'avancée réelle des opérations pluriannuelles sur appels à projet :

- *Quote-part de la subvention LEADER 2020 pour le projet Grand Site de France (10.000 €), en cours de justification des dépenses.*
- *Subvention H2020 pour le projet INCULTUM (15.000 €) qui s'achèvera à la fin du premier trimestre 2024.*
- *Subvention ERASMUS + pour la réalisation du programme PITCHER (12.000 €) qui s'achèvera également à la même date que le projet INCULTUM*
- *Subvention PEI-AGRI pour la mise en place du laboratoire d'expérimentation forestière (10.000 €), en cours de justification des dépenses.*
- *Subvention Digital Europe Program pour le projet Euréka 3D (42.000 €)*
- *Subvention Celtic Brass Coins (12.000 €)*
- *Maintien des crédits accordés par la DRAC pour conduire les actions d'éducation artistique et culturelle (39.500 €)*
- *Subvention ANR pour le projet COUDRIER (30.000 €)*
- *Subvention programme Horizon pour SECRÉTOUR qui prend le relai d'INCULTUM pour un montant de 90.000 €.*

Chapitre 77 (produits exceptionnels) : baisse de 36.239,93 € (-8,3%) correspondant à la révision de la quote-part annuel des subventions suite à la mise en service des projets Bibracte et à la probable absence de cession d'éléments d'actif.

Chapitre 78 (reprises sur amortissements et provisions) : hausse de 139.773,03 € qui reprend la mesure n° 16 de la page 4. Ce montant est constitué principalement d'une reprise de provisions pour renouvellement devenues sans objet, pour un montant de 125.000 € et qui fait l'objet d'une délibération proposée à la fin de la présente note.

Chapitre 79 (transfert de charges) : baisse de 92.500 € correspondant principalement, aux travaux sylvicoles liés à la replantation programmée en 2021 et qui seront réalisés en 2026 (mesure n° 15 de la page 4).

Résultat de la section de fonctionnement

Le résultat d'exploitation présente des dépenses et des recettes qui s'équilibrent à hauteur de 5.374.636,39 €.

Détail de la section d'investissement -- dépenses (§III B1 p. 17 à x 20)

Chapitre 13 (subventions d'investissement) : hausse prévue de 11.205,24 € (2,9%) relative à l'ajustement de la quote-part des subventions.

Chapitre 15 (provisions pour risques et charges) : hausse prévue de 139.873 € (+155%) due à la reprise de provision constatée au chapitre 78 du budget de fonctionnement (mesure 16 page 4).



Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : sans changement

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : baisse de 104.000 € (-44,4%), traduisant des investissements à minima pour réduire la pression sur le compte « Dotations aux amort. & aux prov. » impactant le budget de fonctionnement :

- Baisse du matériel industriel (-15.000 €)
- Baisse du matériel et mobilier muséographique (-10.000 €)
- Gel du renouvellement de matériel de transport (-32.000 €)

Chapitre 23 (immobilisations en cours) : baisse de 265.000 €

- Baisse des immobilisations en cours pour la mise en valeur des vestiges (-255.000 €) intégrant uniquement la mobilisation du chantier d'insertion Tremplin au titre de 2024 (50.000 €). Les projets de travaux liés à la couverture de l'angle de PC15 (240.000 €) et les frais d'études pour la restauration de la chapelle Saint Martin pourront être présentés en DMI après concertation préalable de nos financeurs institutionnels (DRAC et Région).
- Hausse des immobilisations sur les en-cours « Abri des insertions » de 10.000 € pour l'achèvement des travaux non financés à ce jour (terrasse, auvent).

Détail de la section d'investissement – recettes (§III B2, p. 20 à x 21)

- Prise en compte de subventions d'équipement à hauteur 30.000 €, dont 20.000 € de crédits Etat pour la mise en valeur des vestiges par le chantier d'insertion et 10.000 € de crédits Région correspondant.
- Baisse des montants dédiés à l'amortissement des immobilisations (-9.489,28 €, soit -0,9%).
- Prise en compte de l'évolution de l'amortissement des immobilisations à l'échéance de fin 2024 : +12.000 €).

Résultat de la section de fonctionnement

Le résultat de la section d'investissement agrège des dépenses et de recettes qui présentent un résultat positif à hauteur de 331.591,04 €.

Monsieur Baland réagit en indiquant que les perspectives budgétaires pour 2024 sont très préoccupantes et que ce sera pire en 2025. Il saisira dès début 2024 les présidents des deux Départements contributeurs (Nièvre et Saône-et-Loire) et de la Région pour les sensibiliser à cette situation.

Monsieur Lissandre souligne le travail important réalisé par la direction de l'établissement au cours des deux dernières années, ainsi que le sérieux et la rigueur dont elle fait preuve dans son pilotage. Chaque membre de l'EPCC doit étudier la possibilité d'une augmentation de sa contribution statutaire. Pour sa part, il va bien évidemment faire remonter la question au sein des services du Ministère de la culture.

Monsieur Baland précise que l'établissement a fait tout son possible pour faire face aux difficultés budgétaires (augmentation des tarifs, réduction des dépenses), mais que tout cela ne suffit pas.

Madame Labbé-Bourdon s'interroge sur la possibilité de mobiliser le Fonds vert pour financer les navettes mises à la disposition des visiteurs en période estivale. La direction de l'établissement va examiner cette possibilité, tout en notant que le Fonds est surtout mobilisable pour des opérations ciblées d'investissement.

Madame Rogé rappelle que la présentation d'un budget est un exercice pédagogique. Elle constate que, année après année, le maintien de l'équilibre budgétaire de l'établissement s'avère plus difficile. La même discussion s'était tenue voici un an autour de cette table, et elle se renouvelle aujourd'hui dans une conjoncture encore plus délicate. Il est absolument nécessaire que tous les membres contributeurs, les Collectivités comme l'État, s'engagent pour aider l'établissement dans cette passe difficile. Elle rappelle aussi à cet égard l'asymétrie notable de l'aide apportée à Bibracte par l'État d'une part, les autres membres d'autre part. La hausse des contributions statutaires des deux Départements et de la Région est une condition de la hausse de celle de l'État.

Madame Janand rappelle que le Département de la Nièvre est tout à fait conscient du rôle essentiel joué par Bibracte sur son territoire. Elle-même est heureuse de pouvoir collaborer avec l'équipe ; elle se réjouit tout particulièrement que Bibracte et le nouveau musée de Château-Chinon travaillent en bonne intelligence et échangent sur des enjeux partagés. La mutualisation entre les deux entités est une piste à creuser pour réduire certaines dépenses. Elle alertera les élus sur les difficultés budgétaires de



l'établissement et leur transmettre la demande du Conseil d'administration concernant l'augmentation des Contributions statutaires.

Monsieur Baland insiste sur le fait qu'il est nécessaire de se préoccuper dès à présent du budget de 2025.

Compte-tenu du large champ d'activité de Bibracte, Madame Rogé estime que les membres contributeurs doivent chercher à identifier des ressources nouvelles en dehors des seules enveloppes allouées à la culture, par exemple sur les lignes budgétaires dédiées à l'attractivité des territoires.

Suite à un commentaire de Monsieur Baland, Monsieur Guichard précise que Bibracte s'efforce de mobiliser aussi, à leur mesure, les communes du Grand Site de France, en mutualisant une partie des subsides qu'elles reçoivent de l'État au titre de la dotation Biodiversité.

Monsieur Baland donne ensuite la parole aux représentants du personnel.

Madame Delhommeau indique que l'équilibre du budget primitif 2024 n'a pu être atteint que par des coupes budgétaires qui dégradent la qualité des actions portées par Bibracte. L'ensemble des salariés s'en inquiète. Le souci de rendre un service de qualité est une préoccupation constante des salariés qui nécessite un investissement toujours plus important, parfois même au-delà de ce que prévoient les fiches de poste, comme déjà évoqué à plusieurs reprises lors des séances du Conseil d'administration. L'explosion des charges d'exploitation rend la situation extrêmement préoccupante aux yeux des salariés.

Monsieur Baland se veut malgré tout optimiste mais il ne veut en aucun cas faire des promesses qu'il ne saurait tenir. Il souligne que les démarches nécessaires pour conforter le budget vont être lancées avec beaucoup de détermination par l'ensemble des personnes concernées autour de cette table.

Monsieur Jondeau précise que l'examen soigneux les différentes provisions gérées par l'établissement pourrait aussi avoir un impact sur les ressources budgétaires. Il convient aussi de contrôler la cohérence des durées d'amortissement des biens inscrits au bilan.

À ce propos, Monsieur Guichard signale aux membres du Conseil d'administration qu'une réunion tenue en novembre avec Madame Burnod, Directrice départementale des finances publiques de la Nièvre, a permis d'aborder ce sujet.

Monsieur Vaudour précise que les durées particulières d'amortissement indiquées par Monsieur Jondeau correspondent à des biens qui sont à ce jour complètement amortis. Il souligne que les durées d'amortissement sont des choix de gestion et que les durées élevées associées à certaines composantes des constructions (100 ans) se justifient par la qualité de celles-ci.

Monsieur Baland revient sur la suppression des navettes pour l'été 2024 entre le musée et le site. Cette économie lui semblant être très dommageable, il demande qu'on recherche une solution pour mobiliser les 36.000 € nécessaires au maintien de ce service.

Monsieur Baland remercie les équipes de Bibracte qui ont permis d'élaborer ce budget.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité la reprise d'un montant de 125.000 € de provisions pour renouvellement devenues sans objet et leur versement à la section de fonctionnement du budget 2024. Il approuve à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2024 :

- de fonctionnement, équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 5.374.636 €.
- d'investissement, excédentaire à hauteur de 203.718 € (1.048.354 € en recettes et 844.636 € en dépenses).



7. **Délibération sur l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) et demande de dérogation**

Les comptes bancaires de BIBRACTE EPCC sont à ce jour ouverts auprès du Crédit Agricole, à la suite d'une dérogation accordée le 22 avril 2008 par la Trésorerie Générale de la Nièvre, ces comptes étant issus de ceux de la société d'économie mixte dont l'EPCC avait repris l'activité début 2008.

Lors d'échanges récents, la Direction départementale des Finances publiques de la Nièvre nous a demandé de nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, qui est la suivante :

- 1) Les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de déposer leurs fonds auprès de l'Etat en application de l'article 26-3 de la LOLF et des articles 1-2° et 47 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique ;
- 2) Par exception, en application de l'article L.1618-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dérogations à l'obligation de dépôt sont accordées pour une durée maximale de 3 ans et pour des objets spécifiquement mentionnés ;
- 3) La circulaire interministérielle n° NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004 relative aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics précise les motifs justifiant les dérogations à l'interdiction d'ouvrir un compte bancaire découlant du 26-3 de la loi organique relative aux lois de finances.

La dérogation accordée ayant expiré, il convient d'ouvrir un compte de dépôt auprès du Trésor au nom de l'agent comptable de l'établissement, sur lequel les fonds actuellement déposés auprès du Crédit agricole devront être transférés dans les meilleurs délais. Il a également été convenu que la somme déposée sur le compte à terme sur lequel est placée une partie des avoirs de l'établissement sera transférée seulement à l'échéance du placement, soit novembre 2024.

L'établissement doit également conserver, par dérogation, un compte de régie de recettes et d'avances auprès du Crédit agricole afin de permettre la remise quotidienne des fonds avant leur transfert vers celui de l'agent comptable.

À l'unanimité, le Conseil d'administration donne mandat au Directeur Général pour :

- demander à l'agent comptable d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au Trésor,
- assurer le transfert des avoirs de l'établissement sur ce compte,
- effectuer auprès de la Direction des Finances publiques de la Nièvre une demande de dérogation afin de maintenir un compte au Crédit agricole au profit de la régie de recettes et d'avances.

8. **Délibération relative à l'acquisition d'une parcelle sur le mont Beuvray**

Au moment de la mise en place du projet de mise en valeur du mont Beuvray dans le cadre des Grands Travaux culturels de l'État, le Parc naturel régional du Morvan avait déjà fait l'acquisition de terrains sur le site pour un total de 168 ha, comprenant principalement la quasi-totalité de la surface de l'oppidum de Bibracte *intra muros*. Une des missions confiées par l'État à la SAEMN du Mont-Beuvray dans le cadre du traité de concession signé le 15 juin 1992 était d'élargir le domaine public à l'ensemble du massif par des acquisitions à effectuer au nom et pour le compte de l'État. Au terme de la concession, l'établissement avait accompli cette tâche en quasi-totalité avec l'appui de la SAFER, avec l'acquisition de 800 ha de terrains en très grande majorité forestiers (97,75%). Au terme de la concession, ne demeuraient à acquérir qu'un nombre réduit de petites enclaves énumérées par le tableau ci-dessous et localisées sur le plan ci-joint.

N°	Commune	Surface	Observations
B 317	Glux-en-Glenne	0ha 86a 52ca	La Goutte Dampierre - enclave
B 341	Glux-en-Glenne	0ha 21a 16ca	La Goutte Dampierre - enclave
B 852	Glux-en-Glenne	0ha 07a 18ca	L'Echenault - droit de passage
B 348	Glux-en-Glenne	0ha 98a 10ca	Vieilles Maisons - desserte forestière
B 283	Glux-en-Glenne	4ha 00a 34ca	L'Echenault - enclave
A 185	Larochemillay	1ha 80a 80ca	Place aux Laides - enclave
A 215	Larochemillay	0ha 96a 50ca	Place aux Laides - enclave
A 296	Larochemillay	1ha 40a 00ca	Les Chazeaux - desserte forestière
H 213	St-Léger-sous-Beuvray	0ha 19a 10ca	La Chaume - enclave Amis du Beuvray
TOTAL :		10ha 49a 80ca	

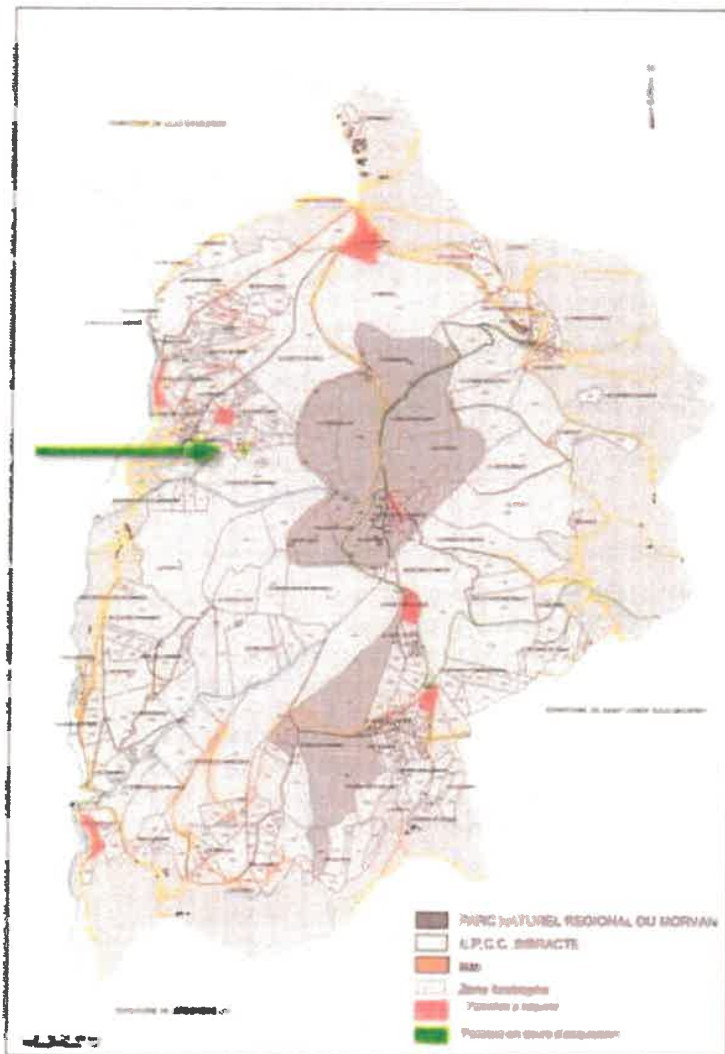


L'ensemble du domaine public du mont Beuvray a été confié par ses propriétaires à BIBRACTE EPC par deux conventions conjointes de délégation de gestion et une convention-cadre en date du 11 septembre 2009.

La SAFER propose à l'acquisition la parcelle forestière B 341 d'une superficie de 21 a 16 ca enclavée sur le versant ouest du massif pour le prix de 300 € (hors frais).

La consultation du Conseil d'administration sur cette acquisition est effectuée au vu de l'article 10 des statuts de l'établissement qui précise les questions sur lesquelles celui-ci est amené à délibérer.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle cadastrée B 341 (commune de Glux-en-Glenne) pour le prix de 300 € (hors frais). Il autorise le Directeur général à signer l'acte notarial qui entérinera cette acquisition.



Localisation des enclaves dans le domaine public du mont Beuvray

9. Questions diverses

Saison culturelle 2024

Bilan de la fréquentation 2023 au musée de Bibracte

Madame Grange indique que l'année 2023 se conclut par de bons chiffres de fréquentation avec un total de 47.117 visiteurs, soit + 3% par rapport à 2022. La courbe de fréquentation ressemble à celle de l'année précédente, à l'exception des mois de février à juin où l'accueil des groupes scolaires a été plus dynamique qu'en 2022 quand les restrictions sanitaires pénalisaient encore les sorties en classe. En 2023, un sixième des visiteurs (8.000) est venu dans le cadre scolaire, dont 4.600 en journée découverte. Au total (y compris hors groupes scolaires), 5.500 visiteurs avaient moins de 18 ans.

Environ 8.500 visiteurs sont entrés gratuitement au musée (enfants de moins de 12 ans, accompagnateurs de personnes en situation de handicap, pass hébergeur, journalistes...).

25.800 personnes ont visité le musée par eux-mêmes et près de 13.000 ont suivi une visite guidée en groupe, au musée et/ou sur le site. Au total 1 200 heures de visites guidées ont été proposées par Bibracte dont 150 en langue étrangère.

La répartition entre Français et Étrangers reste identique : 80 % de concitoyens et 20% d'étrangers, Néerlandais en tête (7%), Allemands, Belges et Suisses ensuite.

Objectifs de fréquentation 2024

On mise sur une fréquentation similaire à celle de 2023, les capacités d'accueil en forte saison étant pratiquement exploitées à leur maximum grâce à une organisation interne impeccable et à l'engagement des salariés et des guides dans l'accueil des visiteurs et des chercheurs. Seuls quelques ajustements permettront d'optimiser la gestion de la période comprise entre la mi-juillet et la mi-août (doublement de la visite en néerlandais, ajout d'une visite guidée du site supplémentaire le matin).

Les marges de progression sont à chercher au printemps et l'automne auprès d'un public de retraités intéressés par le patrimoine et la marche, ainsi que d'un public passant un week-end ou une semaine de vacances dans le Morvan à ces périodes. L'objectif est d'améliorer la visibilité de Bibracte pour les randonneurs, les cyclistes, les camping-caristes et les habitants des agglomérations de Bourgogne ayant la possibilité de déclencher une visite lors des week-ends de beau temps. Empêchés budgétairement d'activer les leviers habituels de promotion (affiches, dépliants, achats publicitaire...),

le développement de ces cibles se fera par les médias propriétaires (réseaux sociaux, newsletter) et la présence sur les marchés et les salons, la sollicitation de relais d'opinion et le bouche à oreille (journalistes, accueil de séminaires). La diffusion de reportages audiovisuels ayant montré la puissance de la télévision pour faire connaître Bibracte et déclencher l'envie de visite (en 2023, Bibracte a notamment été évoquée dans des documentaires diffusés sur RMC Découverte, France 3, France 5 et Arte, ainsi qu'au journal 13h de France 2), il faudra poursuivre nos efforts pour accueillir des tournages. Les nouveaux outils de promotion du Grand Site de France Bibracte – Morvan des Sommets (site internet, flyer, brochure) feront l'objet d'un lancement en avril 2024 dont on espère aussi des retombées médiatiques.

Enfin, l'établissement envisage d'élargir les périodes d'ouverture du musée en saison réputée basse et travaille à l'animation de ces nouveaux créneaux de l'année :

- Le musée relance le Solstice d'hiver, marché d'artisanat d'art autrefois très prisé des amateurs de Bibracte. Début décembre 2024, ce week-end d'ouverture exceptionnel du musée permettra de proposer un moment chaleureux autour des produits et des objets de la boutique du musée ou des producteurs et créateurs locaux.
- On étudie aussi l'opportunité de rouvrir plus tôt le musée en fin de période hivernale, avec l'objectif pour 2025 de pouvoir accueillir les visiteurs dès les vacances d'hiver (février), en comptant sur l'activité des résidences secondaires et des hébergeurs. Pour cela, l'équipe de médiation construira au cours de l'année 2024 une offre répondant aux enjeux d'une météo plus contraignante.

Saison culturelle 2024

L'événement majeur de l'année 2024 sera l'inauguration de l'extension du musée qui offrira une nouvelle salle d'exposition de 240 m². L'exposition inaugurale sera consacrée à l'œuvre du concepteur du bâtiment, Pierre-Louis Faloci, Grand Prix national de l'architecture en 2018. L'exposition retracera le travail de l'architecte à Bibracte depuis 1995, en évoquant ses sources d'inspiration et ses réalisations ultérieures inspirées par ce chantier. Imprégné par le travail des archéologues, Pierre-Louis Faloci dit avoir conçu ses bâtiments comme une « archéologie inversée », expression programmatique et poétique qui donne son titre à l'exposition. Inaugurée lors des Journées européennes de l'Archéologie, cette plongée dans le travail d'un architecte contemporain majeur inspirera le thème de la saison culturelle 2024 ; Bibracte explorera l'architecture sous toutes ses formes, antique et contemporaine.



Au programme également cette année : de la harpe, une performance littéraire, des projections, de la lecture, de la bande dessinée... Les rendez-vous annuels pour observer les étoiles, visionner les derniers films d'archéologie ou arpenter le Beuvray en compagnie d'artistes ou de spécialistes sont actuellement en cours de construction.

L'observation de la nature et des balades pour échanger avec les habitants et les acteurs du territoire du Grand Site seront programmées notamment autour du thème de l'eau, retenu pour les Entretiens de Bibracte-Morvan qui se tiennent traditionnellement à l'automne.

Calendrier des réunions du Conseil d'Administration en 2024

Les dates des prochaines séances du Conseil d'administration sont fixées comme suit :

- Janvier 2024 : date à définir,
- Jeudi 11 avril 2024,
- Jeudi 17 octobre 2024,
- Jeudi 12 décembre 2024.

Les réunions se tiendront à partir de 10h30 à Bibracte à Glux-en-Glenne.

Monsieur Baland remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 05.

Après lecture, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un administrateur.


Le Président


Un Administrateur

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-04-04-00011

Bibracte Deliberation 2024-334

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 334

Mise en valeur des vestiges – Association TREMPLIN

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur René BLANCHOT, Membre du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan.

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS.

Délibération n°2024 – 334

1 / 2

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des Musées et du Patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration autorise le Directeur général à solliciter des financements de 20.000 € auprès de la DRAC et 10.000 € auprès de la Région pour financer l'intervention de l'association TREMP LIN – Homme et Patrimoine, centrée sur la consolidation des vestiges de la domus PC2.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



Délibération n° 2024 – 334
2 / 2

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-04-04-00012

Bibracte Deliberation 2024-335

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 335

Décision modificative n° 1 du budget 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur René BLANCHOT, Membre du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan.

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS.

Délibération n°2024 – 335

1 / 2

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :


- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des Musées et du Patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration autorise à l'unanimité les modifications budgétaires proposées en séance et leur inscription à la Décision modificative n° 1 du budget 2024 pour les sections d'investissement (+165.000 € en dépenses) et de fonctionnement (équilibre intégrant 258.500 € d'augmentation de dépenses et recettes).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



Délibération n° 2024 – 335
2 / 2

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-04-04-00013

Bibracte délibération 2024-336

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 336

Nomination des membres du Conseil scientifique pour les années 2024-2027

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur René BLANCHOT, Membre du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan.

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS.

Délibération n°2024 – 336

1 / 3

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des Musées et du Patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Son mandat arrivant à échéance, il convient de valider la composition du Conseil scientifique pour les années 2024 à 2027.

Un seul membre qui siégeait ces dernières années a souhaité se retirer. Il s'agit de Mme Marie-France Meylan-Krause, ancienne directrice d'Aventicum, site et musée romains (Vaud, CH).

On propose de remplacer Mme Meylan-Krause par une spécialiste des approches environnementales de l'archéologie, Mme Véronique Zech-Matterne, en relation avec le développement important de ces approches au sein du programme de recherche archéologique sur le mont Beuvray, et aussi de la constitution d'un nouveau domaine de recherche qui implique également de telles approches dans le cadre de la démarche Grand Site de France.

Mme Anne-Marie Adam propose par ailleurs de prolonger son mandat à la présidence du Conseil scientifique.

La composition proposée est donc la suivante :

Membres nommés

- Anne-Marie Adam, Présidente, Professeur émérite à l'université de Strasbourg, Membre du laboratoire ARCHIMÈDE (Archéologie et Histoire ancienne : Méditerranée-Europe)
- Caroline Brunetti, Archéologue cantonale du Valais
- Dominique Garcia, Professeur à l'université d'Aix-Marseille, Membre du centre Camille Jullian, Président de l'INRAP
- Rupert Gebhard, Directeur de l'*Archäologische Staatssammlung*, Munich
- Lionel Izac, Administrateur du site d'Ensérune et de la forteresse de Salses, Centre des Monuments nationaux, Membre du laboratoire TRACES
- Colin Haselgrove, Professeur émérite à l'université de Leicester
- Matthieu Poux, Professeur à l'université Lumière Lyon 2, Membre du laboratoire ArAr (Archéologie et Archéométrie)
- Véronique Zech-Matterne, Directrice de recherche au CNRS, Membre du laboratoire AASPE (Archéozoologie et Archéobotanique – Sociétés, Pratiques et Environnements), Muséum national d'Histoire naturelle.

Représentants cooptés par les chercheurs associés

- Béatrice Cauuet, Chargée de recherche honoraire au CNRS, Membre du laboratoire TRACES, Toulouse
- Petra Goláňová, Professeure assistante, université Masaryk, Brno
- Luc Jaccottey, Archéologue, INRAP Bourgogne Franche-Comté, Membre du laboratoire Chronoenvironnement, Besançon

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la composition du Conseil scientifique pour les années 2024-2027.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2024-04-04-00014

Bibracte délibération 2024-337

{signataire}

B I B R A C T E

Établissement Public de Coopération Culturelle
Siège : Centre archéologique européen
58370 GLUX-EN-GLENNE
RCS NEVERS B 501 715 445

Délibération
n°2024 – 337

Délibération relative à une demande de soutien à la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement au titre du Grand Site de France

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 avril à 10h30, le Conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle BIBRACTE s'est réuni pour partie au Centre archéologique européen, pour partie en visioconférence, sur convocation de Monsieur Claude BALAND, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents [en visioconférence pour les personnes signalées par un astérisque (*)] :

L'État représenté par :

- Monsieur Franck ROBINE, Préfet de Région Bourgogne-Franche-Comté et Préfet de Côte d'Or, représenté par Monsieur Marc TALON, Conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Jean-François HEBERT, Directeur général des Patrimoines et de l'Architecture au Ministère de la Culture, représenté par Monsieur Godefroy LISSANDRE, Sous-Directeur de l'Archéologie,
- Monsieur Michaël GALY, Préfet de la Nièvre, représenté par Madame Yosr KBAIRI, Sous-Préfète de Château-Chinon,
- Monsieur Jean-Baptiste CONSTANT, Sous-Préfet d'Autun, pouvoir à Madame Yosr KBAIRI,
- Madame Coralie BURNOD, Directrice départementale des Finances publiques de la Nièvre,
- Madame Aymée ROGÉ, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Madame Jenny KAURIN, Conservatrice du patrimoine, Direction régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté.

Le Conseil Départemental de la Nièvre représenté par :

- Monsieur Wilfried SEJEAU, Vice-Président du Conseil départemental, en charge des Collèges et de l'Éducation, de la Culture, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur.

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire représenté par :

- Madame Catherine AMIOT, Vice-Présidente et Conseillère départementale du canton d'Autun 1.

Le Parc Naturel Régional du Morvan représenté par :

- Monsieur René BLANCHOT, Membre du Comité Syndical du Parc naturel régional du Morvan.

Le Centre des monuments Nationaux représenté par :

- Monsieur Benoît-Henry PAPOUNAUD, Administrateur de l'Abbaye et du Musée d'Art et d'Archéologie de Cluny, pouvoir à Monsieur Claude BALAND.

Les personnalités qualifiées :

- Monsieur Claude BALAND, Préfet honoraire, Président de Bibracte EPCC,
- Madame Marie CORNU, Directrice de recherches au CNRS,
- Monsieur Roger GOUDIARD, Agroéconomiste, ancien cadre de l'Agence française du Développement (AFD), pouvoir à Madame Marie CORNU,
- Madame Anne PARIENTE, Archéologue, Ancienne Directrice du Service archéologique municipal de la ville de Lyon,
- Monsieur Jean PLUMIER, Archéologue, Chargé de mission pour le Gouvernement Wallon (Belgique), pouvoir à Madame Anne PARIENTE.

Les représentants du personnel :

- Madame Valérie ALLEOS,
- Madame Elodie DELHOMMEAU, pouvoir à Madame Valérie ALLEOS.

Délibération n°2024 – 337

1 / 2

Assistaient également au Conseil d'administration les personnes suivantes :

- Monsieur Thomas CHARENTON, Chef du service de l'Inventaire et du Patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Monsieur Yann CUSSEY, Chargé de mission Valorisation du patrimoine à la Région Bourgogne-Franche-Comté,
- Madame Amélie FOULET, Cheffe du service des Musées et du Patrimoine culturel, Conseil départemental de la Nièvre,
- Monsieur Jean-François JONDEAU, Responsable du service Publicité foncière et Enregistrement au Centre des Finances publiques de Nevers,
- Madame Aymée ROGE, Directrice régionale des Affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté *,
- Monsieur Ludovic VAUDOUR, Expert-comptable, cabinet COGEP,
- Monsieur Vincent GUICHARD, Directeur général, Bibracte,
- Madame Sophie GRANGE, Directrice générale adjointe, Bibracte,
- Monsieur Guillaume ORARD, Agent comptable, Bibracte,
- Madame Carine GENIN, Responsable de la gestion des ressources humaines et comptable, Bibracte, secrétaire de séance,
- Monsieur Bruno MOREAU, Responsable des achats et du budget, Bibracte.

Monsieur Baland constate que le quorum est atteint et que le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité le projet de demande d'un soutien de 60.000 € auprès de la DREAL, au titre du Grand Site de France. Il autorise le Directeur général à effectuer les démarches nécessaires pour solliciter cette subvention.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Le Président
Claude BALAND



Le Directeur Général
Vincent GUICHARD



Délibération n° 2024 – 337
2 / 2